

## COMITE DEPARTEMENTAL DU SDEY

### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le vingt-quatre du mois de novembre à dix heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de M. Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 18 novembre 2020.

**Présent(e)s** : Jacques BALOUP – Alexandre BOUCHIER – Gérard BUTTNER – Rémy CLERIN – Claude DEPUYDT – Grégory DORTE – Guillaume DUMAY – Michel FOURREY – Frédéric GUEGUEN – Jean-Luc KLEIN – Robert MESLIN – Sylvain QUOIRIN – Chantal ROYER – Gilles SACKEPEY – Richard ZEIGER

**Excusé(e)s** : Didier IDES – Véronique MAISON – Claude MAULOISE -

**Absents** : Laurent CHAT – Jérôme DELAVault – Jean DESNOYERS – Emmanuel DUCHE – Jorge GUILHOTO – Jacky GUYON – Bernard HARCHEN – Michael LAVENTUREUX – Jean-Luc LEGER – Patrick OFFREDI – Michel PAPINAUD – Denis POUILLLOT – Jean-Luc PREVOST – Sylvain SABARD – Sébastien SABOURIN

**En visioconférence** : MM. Daniel ALLANIC – Patrice CHASSERY – Rémi GAUTHERON – Jean-Luc GIVORD – Philippe LENOIR – Jean LESPINE – Philippe MAILLET – Gérard MICHAUT – Lionel MION – Joël NAIN – Michel PANNETIER – Hervé RATON -

#### **1 pouvoir :**

Monsieur MAILLET donne pouvoir à Monsieur DUMAY

Monsieur PANNETIER donne pouvoir à Monsieur DORTE

Monsieur VILLAIN donne pouvoir à Monsieur ZEIGER

**Le secrétariat a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY.**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	16

Quorum : conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, rétabli par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 « Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

---

### **DELIBERATION 79-2020 : COMPTE-RENDU FAIT AU COMITE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

#### **. Marchés d'Etudes de faisabilité d'énergies renouvelables**

La présente consultation a pour objet un marché d'études de faisabilité d'énergies renouvelables (solaires) :

LOT 1 : Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire PHOTOVOLTAIQUE

LOT 2 : Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire THERMIQUE.

#### Attributaire :

La commission d'appel d'offres au vu du rapport d'analyse des offres a attribué le marché à l'entreprise suivante :

L'entreprise TECSOL pour les marchés des lots 1 et 2 au regard des éléments techniques et financiers de ses offres.

#### **. Marché Informatique**



La présente consultation a pour objet l'acquisition de l'équipement informatique et des prestations de maintenance.

Attributaire :

La commission d'appel d'offres au vu du rapport d'analyse des offres a attribué le marché à l'entreprise suivante :

L'entreprise AZ INFORMATIQUE.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité APPROUVE le compte-rendu qui lui est fait de l'exercice des attributions déléguées au Président.

---

**DELIBERATION 80-2020 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Jean-Noël LOURY et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le comité départemental, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré en séance

---

**DELIBERATION 81-2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 04-2020**

Cette décision modificative a pour objet :

En investissement :

- L'inscription de crédits supplémentaires à l'article 2031 frais d'étude pour tenir compte du changement de procédure où des études sont commandées systématiquement aux entreprises en préalable des travaux, en contrepartie d'une réduction de l'article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques ou les crédits ne seront pas consommés.
- Un virement de 2 000 000€ de l'article 2315 Installations, matériel et outillage techniques vers l'article 2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition pour tenir compte des demandes de travaux sur l'éclairage public.

En fonctionnement :

- L'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 012 charges de personnel, à l'article 64111 rémunération principale, notamment suite au versement à un agent d'indemnités dans le cadre d'une rupture conventionnelle et à l'article 6488 autres charges pour l'augmentation des charges sur les titres restaurants en lien avec l'augmentation de la masse salariale.



- L'équilibre se fait en réduisant les crédits ouverts au chapitre 011 charges à caractère générale aux articles 6064 fournitures administratives et 611 contrats de prestations de service.

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2 000 000,00 €				
20	2031	Frais d'études	120 000,00 €				
			<b>2 120 000,00 €</b>				
Réduction de credit							
23	2315	Installations, matériel et outillage	2 000 000,00 €				
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	120 000,00 €				
			<b>2 120 000,00 €</b>				
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>34 408 075,97 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>34 408 075,97 €</b>	
<b>BUDGET TOTAL</b>				<b>BUDGET TOTAL</b>			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
012	64111	Rémunération principale	25 000,00 €				
	6488	Autres charges	10 000,00 €				
Réduction de credit							
011	6064	Fournitures administratives	-15 000,00 €				
	611	Contrat prestations de services	-20 000,00 €				
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>BUDGET TOTAL</b>				<b>BUDGET TOTAL</b>			
			<b>13 776 085,25 €</b>				<b>13 776 085,25 €</b>

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 4 de l'exercice budgétaire 2020 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

### **DELIBERATION 82-2020 : Transfert de la compétence « éclairage public »**

Nouvelles communes ayant transféré leur compétence « éclairage public » au 24 novembre 2020 :



NOUVEAUX TRANSFERTS EP AU 23/11/2020					
Commune	Eclairage public			Date délib commune	Commentaire
	Existant	Existant + nouveau	Existant + nouveau + maintenance		
	4.3.1	4.3.2	4.3.3		
ANCY-LE-FRANC	1	1	1	20/10/2020	Transfert de la maintenance
ANDRYES	1	1	1	03/11/2020	Nouveau transfert
CHAUMONT-SUR-YONNE	1	1	1	29/10/2020	Transfert de la maintenance
CHITRY-LE-FORT	1	1	1	26/10/2020	Transfert de la maintenance
CRUZY LE CHATEL	1	1	1	30/10/2020	Transfert de la maintenance
JUSSY	1	1	1	03/11/2020	Transfert de la maintenance
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	1	1	1	16/11/2020	Nouveau transfert
SUBLIGNY	1	1	1	10/11/2020	Nouveau transfert
TRICHEY	1	1	1	28/02/2019	Transfert de la maintenance
VENIZY	1	1	1	02/11/2020	Transfert de la maintenance
VERLIN	1	1	1	17/11/2020	Transfert de la maintenance
Au 23/11/2020					
Niveau		Nombre de communes adhérentes			
4.3.1	EP existant	343			
4.3.2	EP existant et nouveau	340			
4.3.3	Maintenance	228			
Communes de Communauté d'agglomération de Sens		27		Dont 3 urbaines - Sens - Paron - Saint Clément	
Communes ayant leur propre contrat de concession		11			
Total		35			
Nbre de commune au 1er janvier 2019		423			
Potentiel de communes qui peuvent transférer leur compétence EP au SDEY		388			
Pourcentage de communes ayant transféré la compétence EP		88%			

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité ACCEPTE les transferts de la compétence « éclairage public » tels que présentés ci-dessus.

### **DELIBERATION 83-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR L'OPERATION « ETUDES DE FAISABILITE SOLAIRE THERMIQUE »**

Pour permettre à la France de respecter l'objectif des accords de Paris issus de la COP 21, par lequel les pays signataires ont engagé une action internationale visant à contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C », différents moyens doivent être mis en œuvre, tel que l'accroissement de l'efficacité énergétique, le développement de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or celles-ci, disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. A l'heure où les responsabilités des collectivités locales dans ce domaine se renforcent, la mise en place de Conseillers en énergie partagés (CEP) apparaît comme un moyen d'apporter des solutions adaptées à des collectivités insuffisamment structurées pour répondre efficacement aux enjeux énergétiques.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie. Ce service permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les collectivités à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.



Dans le cadre de ce service, le SDEY souhaite entreprendre la réalisation d'études de faisabilité solaire thermique dans le but de sensibiliser les collectivités et de les engager vers le développement d'énergies renouvelables locales.

Vu l'engagement du SDEY en faveur des économies d'énergie par la création d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la mutualisation pour la réalisation d'études de faisabilité solaire thermique,

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,

<b>Coût de l'opération HT</b>	<b>91 480,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>18 296,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>109 776,00 €</b>
<b>Aides demandées (cocher les cases correspondantes)</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>ADEME</b>	<b>76 843,20 € (70 % du HTR*)</b>
<input type="checkbox"/> <b>Conseil régional</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Conseil départemental</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Etat (FNADT...)</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Europe (FEDER...)</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Autres : ...</b>	.....€
<b>Autofinancement (cocher les cases correspondantes)</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Fonds propres</b>	<b>32 932,80 € (30 % du HTR*)</b>
<input type="checkbox"/> <b>Crédit-bail</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Emprunt</b>	.....€
<input type="checkbox"/> <b>Autres : .....</b>	.....€

\*HTR = Hors Taxe Récupérable

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération « Etude de faisabilité solaire thermique » et le plan de financement décrit ci-avant,
- MANDATE Monsieur le Président pour solliciter auprès de l'ADEME, une aide pour l'opération « études de faisabilité solaire thermique »,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.